

OUVERTURE A LA COMMERCIALISATION DE TERRAINS DU LOTISSEMENT NOGUEL II : 20 lots dont 6 réservés aux primo-accédants et au petits revenus. Une condition : faire construire pour en faire son habitation principale.

La Commune de Guissény à fort potentiel touristique et au cadre de vie préservée, connaît une forte pression immobilière liée à une augmentation structurelle de la demande d'installation sur son territoire par de jeunes retraités ou des résidents secondaires. De manière conjoncturelle, la crise sanitaire a renforcé cette tendance avec l'arrivée des populations urbaines en recherche d'une amélioration de leur qualité de vie. Ces deux phénomènes viennent créer une forte tension sur le marché de l'immobilier et du foncier constructible, au détriment des jeunes ménages, primo-accédants ou propriétaires de petits logements, et à celui des travailleurs locaux.

La commune a engagé un politique de constitution de réserves foncières et mène une réflexion globale pour un aménagement cohérent et maîtrisé, tant en matière d'habitat que d'équipements publics. Dans ce contexte, la commune connaît une augmentation des prix du foncier et de l'immobilier qui constitue un frein important à :

- L'installation de nouveaux ménages
- L'évolution des parcours résidentiels des habitants déjà installés
- La disponibilité de logements pour les travailleurs saisonniers

Consciente de ses enjeux, la municipalité **souhaite favoriser la création de logements à prix abordable pour permettre l'accession à la propriété de ces publics.**

La commune consent donc, à ce titre, à procéder à la détermination d'un prix de vente des terrains inférieur au prix du marché, en contrepartie de quoi des conditions d'attribution de lots sont définies en cohérence avec les objectifs visés pour sélectionner les acquéreurs potentiels.

L'aménagement du lotissement du Noguel II est bientôt terminé. 20 lots à vocation de logement individuel seront disponibles à la vente.

Le conseil municipal a décidé de réserver quelques parcelles (6 lots) afin de permettre aux ménages, aux primo-accédants, des propriétaires de petits logements, aux personnes à petits revenus, aux travailleurs locaux d'accéder à l'acquisition de terrain.

Faire acte de candidature auprès de la Mairie de Guissény

Les candidats intéressés pour acquérir des lots disposent d'un délai de 10 semaines pour transmettre en mairie leur dossier complet. **Les dossiers de candidature seront à retirer contre récépissé en mairie** (sur rendez-vous) à partir du 2 février prochain. Une fois complétés, ils devront être adressés en mairie sous pli cacheté contre remise d'un accusé de réception avec la date et l'heure ou en courrier recommandé avec accusé de réception.

Prix de vente des terrains du Noguel II:

Les lots 1, 2, 5, 8, 11 et 16 sont au prix de 65 €/m²,

Les lots 3, 4, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20 et 21 sont au prix de 90 €/m²

Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, vous pouvez appelez la mairie au 02 98 25 61 07, possibilité de prendre rendez-vous le mardi matin, jeudi après-midi le vendredi après-midi et le samedi matin.

Plan du Noguel :